



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 3600

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique B1 / TB1 existante				
N° de rapport : 23/1603/11/05				
Canadra Al contrôle dons le cadre d'une vente				
Type d'habitation				
Demandeur: [elt] Colore - Sel 41 NO				
Type d'habitation				
Adresse de la vicita :	6951	BA	WADO	
Adresse de la Visite :				
Date de Visite : Date d'emission	4 his D 270			
Adresse de la visite :				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM aspir : CHECK-LIST-INS-E-TT				
Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation : ☑ Protection générale du branchement : ✓ A				
Tension d'utilisation : A Protection générale du branchement : A				
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	Te. T	Dee		
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X	,	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	- 4		V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		1	
Les sections des circuits repondent à l'A.M. du 2777 1961 à derogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω ν Σ		10000000	 	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl				
Manquements / Notes :				
Voir ANN exe				
Vole AND exe				

OIndiana				
Conclusion : ☐ L'instellation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer				
L'installation electrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le proch	ain controle per	rouldne eer g	enerme	
dans le détai prescrit par la réglementation en vigueur.	o vicito complá	mentaire est à		
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Un	18 mais après	rianature de l'	acte de	
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de	to mois apres	signature de l	acte de	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
Les resultats du controle ne permettent pas d'emettre de conclusion. Un examen completientaire est à executer				
par le meme organisme en vue de completer le dossier.	par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			
	risa du demandel	r pour reception	U	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
		he		
CUFFARO www.certigreen.be				
CUFFARO www.certigrecting Tél. 0471/580.708				
Domenico Tel. 047 II				

Domenico



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0030 23/160912/03
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Corre de la Faction de la Corre de la C
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Collect.
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câtole d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Albert de la grace de la g